

Moulins,
le 17 juin 2026

Madame, Monsieur,

La commission Evènement d'ALSONI Conseil Elevage a retenu les dates suivantes pour la vente aux enchères qui aura lieu au **Parc Expo de Moulins, Avenue des Isles, 03000 AVERMES** :

DATE DE SELECTION EN FERME	DATE DE VENTE AUX ENCHERES
Du lundi 3 au vendredi 7 août 2026	Mercredi 16 septembre 2026

RÈGLEMENT SANITAIRE DE LA VENTE

Les animaux présentés à ce rassemblement doivent provenir d'élevages officiellement indemnes de brucellose, leucose, tuberculose. À l'entrée des animaux, le passeport et la carte verte seront exigés.

Les veaux sélectionnés proviennent exclusivement d'élevages indemnes I.B.R. dont le statut sera vérifié par les GDS départementaux du cheptel concerné.

Tous les veaux présentés auront un résultat favorable au regard de l'IBR et de la Besnoitiose :

IBR : Tous les animaux présentent une sérologie individuelle ou mélange négative à une épreuve ELISA « anticorps totaux » effectuée sur un prélèvement de sang dans les 30 jours au plus précédant l'entrée sur la manifestation, soit **prélèvement à réaliser à partir du 17/08/2026**.

BESNOITIOSE : Tous les animaux **de 6 mois et plus** présentent une sérologie individuelle ou mélange négative effectuée sur un prélèvement de sang dans les 30 jours au plus précédant l'entrée sur la manifestation, soit **prélèvement à réaliser à partir du 17/08/2026**. Dans le cadre d'un résultat positif en sérologie, la confirmation ou l'infirmité devra être réalisée à l'aide d'un autre test. Les animaux infirmes pourront participer. A l'inverse, les animaux confirmés positifs ne seront pas acceptés.

BVD : Tout animal doit respecter les conditions suivantes :

- Soit bénéficiant d'un certificat d'un GDS attestant qu'il satisfait à l'un des critères figurant dans le « référentiel technique de garantie d'un animal non IPI » (Réf/BVD/01 Rév B).
- Soit présentant un des résultats suivants :

≤ 6 mois	> 6 mois
<ul style="list-style-type: none"> • Résultat négatif en analyse PCR (individuelle si moins de 3 mois) 	<ul style="list-style-type: none"> • Résultat négatif en analyse PCR mélange
Ou	Ou
<ul style="list-style-type: none"> • Résultat négatif individuel en antigénémie ELISA ou culture cellulaire et résultat négatif en sérologie P80 individuelle 	<ul style="list-style-type: none"> • Résultat négatif individuel en antigénémie ELISA ou culture cellulaire
	<ul style="list-style-type: none"> • Résultat positif en sérologie P80 individuelle

- **Les résultats BVD issus des analyses des boucles d'identification seront utilisés.**

Tuberculose :

En matière de tuberculose, et uniquement s'ils proviennent des cheptels classés à risque de tuberculose tels que listés ci-dessous, les animaux proviennent d'un cheptel qui a réalisé la totalité de la prophylaxie vis-à-vis de la tuberculose dans les 4 mois précédents la date de la vente et, s'ils sont âgés de plus de 6 semaines, présentent eux-mêmes un résultat négatif à une intradermo tuberculination comparative datant de moins de 4 mois :

- cheptels ayant retrouvé leur qualification depuis moins de 5 ans après avoir été reconnus atteints ;
- cheptels pour lesquels un lien épidémiologique à risque a été constaté avec un animal ou un troupeau atteint de tuberculose (et pour lequel la suspicion n'a pas été levée) ;
- cheptels pour lesquels un lien épidémiologique à risque est constaté avec un foyer confirmé de tuberculose dans la faune sauvage ;
- cheptels provenant de « Zone à Prophylaxie Renforcée » (au titre de l'instruction technique DGAL/SDSPA/2021-792 du 21/10/21).")

MHE et FCO :

Nous communiquerons ultérieurement sur les règles de circulation concernant la MHE en fonction de la situation sanitaire de cet automne. Concernant la FCO, à date, il n'y a plus d'obligation de PCR ou de vaccination.

**REGLEMENT TECHNIQUE DE LA SELECTION DE LA
VENTE**

**La sélection en ferme aura lieu du 3 au 7 août 2026
Une convocation sera effectuée par téléphone**

* La commission se réserve le droit de rajouter un ou plusieurs jour(s) de sélection en fonction du nombre d'inscrits.

- ✓ Tous les animaux devront être présentés avec un maximum de dressage.
- ✓ Le (ou les veaux) devront être isolé(s) avec leur mère dans un pré (ou parc) à proximité de l'exploitation afin de faciliter le travail de la commission de sélection.
- ✓ Les organisateurs de la vente ont décidé d'autoriser la présentation à la sélection, de **quatre animaux** maximum par élevage.
- ✓ Les animaux présentés à la commission de sélection devront :
 1. Avoir obligatoirement un contrôle de filiation compatible **père et mère** (par la méthode SNP). Les veaux qui n'auront pas leur vérification de compatibilité génétique (VCG) ne pourront pas participer à cette sélection.
 2. Avoir obligatoirement effectué une recherche du statut ataxie de **l'animal présenté**. À ce titre, les animaux porteurs homozygotes seront refusés. Les animaux porteurs hétérozygotes pourront participer à la sélection avec cependant la publication des résultats le jour de la vente.
 3. **Les animaux devront être soumis au contrôle de performances et être inscrits au Livre A+ du Herd Book Charolais et ce avant la délibération de la commission prévue vendredi 7 août 2026.**
 4. Les veaux ne devront pas être nés par césarienne (sauf embryon).
- 5. **Pour participer à la sélection, l'animal présenté devra répondre à l'un des critères suivants :**
 - **ISU de la mère supérieur ou égal à 95 OU IVMAT de la mère supérieur ou égal à 95.**
 - OU**
 - **Génotypage du veau présenté avec un IVMAT génomique supérieur ou égal à 95.**

Les données prises en compte en matière d'indexation et de connexion seront celles connues à la date de retour des engagements soit le 17/07/2026 (BGTA février 2026).

6. Les veaux devront être nés après le **1/10/25**.

7. Les veaux issus de troupeau non connecté pourront participer à la sélection de la vente si et seulement s'ils disposent d'un génotypage indiquant un IVMAT génomique minimum de 95.

**DOCUMENTS A ENVOYER AVEC LE BULLETIN D'INSCRIPTION :
POUR CHACUN DES VEAUX ENGAGÉS**

- ❖ Copie du certificat de filiation compatible père et mère (méthode SNP),
- ❖ Copie du résultat de recherche ataxie,
- ❖ Fournir une copie recto/verso du passeport,
- ❖ Copie de la fiche catalogue HBC.

Si les documents demandés ne sont pas fournis avant le 17/07/2026, les organisateurs se réservent le droit de retirer les animaux concernés de la sélection.

POUR LES VEAUX RETENUS A LA VENTE :

- ❖ Nous vous demandons de nous fournir les photos du veau, du père et de la mère sous format JPEG OU PDF.
- ❖ **Pour information, les veaux sans photo seront positionnés à la fin du catalogue de vente.**



La date limite de retour des photos est le 17/08/26.

Au-delà de cette date, les photos ne seront plus prises en compte.

La qualité de vos photos est primordiale pour la promotion de vos animaux.

FRAIS D'ENGAGEMENT ET DE PARTICIPATION A LA SELECTION DE LA VENTE

Le prix d'inscription à la sélection est fixé à **40 € HT** par animal présenté, soit **48 € TTC**.

Pour les éleveurs non adhérents à ALSONI Conseil Elevage, à un syndicat ou un groupement partenaire de la commission Evènement, un droit d'entrée de **250 € HT** soit **300 € TTC** par élevage sera demandé pour pouvoir engager un animal à la sélection.

Le règlement de l'inscription ne pourra être remboursé en cas de non-présentation des animaux à la sélection.

Pour valider l'inscription de votre élevage à la sélection de la vente, votre bulletin d'inscription doit impérativement être accompagné du chèque correspondant à l'ordre d'ALSONI Conseil Elevage.

Pour les veaux retenus à la vente, il vous sera demandé en complément :

- Le droit d'inscription à la vente aux enchères d'un montant de **110 € H.T.** soit **132 € TTC** par veau.
- Un chèque de caution de **4 500 €** par veau sélectionné (caution non encaissée sauf si vente du veau avant le 16/09/2026).

Pour les veaux absents le jour de la vente aux enchères il faudra impérativement fournir un certificat vétérinaire.

Mise à prix vente

- La mise à prix a été fixée à 4 500 € avec enchère de 100 €.

Nicolas BOUCHARD
Président Commission Evènement ALSONI Conseil Elevage



INSCRIPTION A LA SÉLECTION
 De la vente aux enchères du mercredi 16 septembre 2026
A renvoyer : ALSONI Conseil Elevage Antenne de l'Allier - 27 rue Diderot - 03000 MOULINS
Ou par mail : sectionvente@alsoni.fr
 Accompagnée du règlement à l'ordre d'ALSONI Conseil Elevage

A RENVOYER AVANT LE 17/07/2026

NOM ÉLEVAGE :

ADRESSE ÉLEVAGE :

N° ELEVAGE :

N° Portable (impératif pour la commission sélection) :

Adresse mail (transmission d'informations pour l'organisation de la vente) :

.....

N° veau	Nom	Date de Naissance	Inscrit HBC (oui/non)	Résultat filiation (oui/non)	Résultat Ataxie (oui/non)	Statut Sans Corne (oui/non)
				Fournir les résultats à l'engagement		

**DOCUMENTS A ENVOYER AVEC LE BULLETIN D'INSCRIPTION :
 POUR CHACUN DES VEAUX ENGAGÉS**

- ❖ Copie du certificat de filiation compatible père et mère (méthode SNP)
- ❖ Copie du résultat de recherche ataxie
- ❖ Copie de la fiche catalogue HBC
- ❖ Fournir une copie recto/verso du passeport